

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par  
Mme Batho  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« même formé de façon temporaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification.

La notion de groupement temporaire crée une confusion entre les notions de groupement et d'attroupement.